SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Effectif assuré

Tableau 1: Effectif 2024		Siège de l’entreprise		
		Canton d’Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	LAA total
Entreprises assurées	Nombre	1400	85800	656600
	Part du total LAA (en %)	0.2%	13.1%	100.0%
Masse salariale AAP	en mio. de CHF	500	41800	369500
	Part du total LAA (en %)	0.1%	11.3%	100.0%
Travailleurs à plein temps	Nombre	7000	538000	4495000
	Part du total LAA (en %)	0.1%	12.0%	100.0%
Part des branches (en %)	Total des travailleurs à plein temps, dont...	100%	100%	100%
	A Agriculture, sylviculture et pêche	1.1%	1.3%	0.8%
	B, D, E Industrie, extractives et autres excl. manufacturière	0.5%	1.4%	1.3%
	C Industrie manufacturière	24.7%	22.7%	15.4%
	F Construction	14.7%	10.0%	7.7%
	G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	26.7%	20.3%	22.1%
	J Information et communication	1.4%	2.1%	3.9%
	K Activités financières et d’assurance	3.8%	4.5%	5.8%
	L Activités immobilières	0.5%	1.0%	1.2%
	M, N Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8.0%	10.2%	13.7%
	O, P, Q Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	15.5%	23.6%	24.1%
	R, S, T, U Autres activités de services	3.0%	2.9%	4.0%

chiffres arrondis

Quelque 1400 entreprises sont localisées dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. par le biais du NPA de leur adresse de correspondance. Ce chiffre comprend également d’éventuelles implantations et autres lieux de travail qui ne se trouvent pas nécessairement au même endroit. Ce chiffre correspond à 0.2 % des entreprises assurées selon la LAA.

Celles-ci occupent approximativement 7000 travailleurs à plein temps et génèrent une masse salariale de 0 milliards de francs, ce qui correspond à 0.1 % de l’ensemble des travailleurs assurés selon la LAA et à 0.1 % de la masse salariale assurée selon la LAA à l’échelle nationale.

Avec 14.7 % des personnes occupées, le secteur «F Construction» est très fortement représenté au sein du canton d’Appenzell Rh.-Int. (contre 7.7 % des personnes occupées au niveau suisse) de même que «C Industrie manufacturière» qui compte 24.7 % des personnes occupées (contre 15.4 % à l’échelle nationale).

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Accidents

Tableau 2: Accidents acceptés 2024		Siège de l’entreprise		
		Canton d’Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	LAA total
Accidents professionnels	Nombre	500	37800	258800
	Part du total LAA (en %)	0.2%	14.6%	100%
	Risque pour 1000 TPT	74	70	58
	Age moyen	38.5	38.6	39.0
	Part des hommes (en %)	80.3%	74.8%	71.0%
Accidents non professionnels	Nombre	900	72100	590900
	Part du total LAA (en %)	0.2%	12.2%	100%
	Risque pour 1000 TPT	142	134	131
	Age moyen	38.6	39.7	40.1
	Part des hommes (en %)	57.7%	58.1%	56.9%

chiffres arrondis

En 2024, les travailleurs occupés par des entreprises établies dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. ont enregistré 500 accidents professionnels acceptés, soit 0.2 % des accidents professionnels assurés selon la LAA.

La proportion des hommes était de 80 % (contre 71 % à l’échelle nationale), et l’âge moyen était de 1.0 années moins haut que la moyenne à l’échelle nationale (39.0 années). Les maladies professionelles ne sont pas très nombreuses et ne sont pas prises en compte ici.

Dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. le risque d’accident professionnel s’élevait en 2024 à 74 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 28 à la valeur comparative nationale de 74 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

Le risque d’accident professionnel plus élevé des entreprises sises dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. s’explique notamment par la diversité sectorielle des entreprises assurées, qui est propre au canton. Il n’en demeure pas moins qu’au sein des groupes économiques, les entreprises cantonales présentent également des différences parfois considérables par rapport aux chiffres nationaux.

Par exemple, le risque d’accident au sein de «C Industrie manufacturière» est supérieur de la moyenne nationale du groupe économique. Même des différences marquées peuvent généralement être attribuées aux profils d'activité des entreprises implantées dans le canton.

Aux accidents professionnels viennent s’ajouter 900 accidents non professionnels acceptés de travailleurs occupés par des entreprises du canton, ce qui représente 0.2 % de l’ensemble des accidents non professionnels de la LAA. La proportion des hommes était de 58 % (contre 57 % à l’échelle nationale), et l’âge moyen était de 38.6 années, de 1.6 années moins haut que la moyenne à l’échelle nationale (40.1 années).

Dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. le risque d’accident non professionnel s’élevait à 142 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 8 % plus haut que la référence nationale de 131 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Accidents selon le domicile et le siège de l’entreprise

Où habitent les accidentés des entreprises d’ici?
Où est le siège des entreprises des accidentés qui habitent ici?

Tableau 3: Canton du domicile de l’accidenté et siège de l’entreprise		Siège de l’entreprise à AI		Domicile à AI	
Domicile	Canton d’Appenzell Rh.-Int.	700	57.8%		
	autres cantons de la région Suisse Orientale	400	35.5%		
	autres régions de la Suisse	100	5.7%		
	à l’étranger	0	1.1%		
Siège de l’entreprise	Canton d’Appenzell Rh.-Int.			700	48.8%
	autres cantons de la région Suisse Orientale			600	42.5%
	autres régions de la Suisse			100	8.7%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Une personne domiciliée dans un canton peut travailler pour une entreprise implantée dans un autre canton; de même, une entreprise peut occuper des travailleurs domiciliés dans d’autres cantons. Cela étant, une comparaison peut mettre en lumière des liaisons économiques et des chemins de travail.

Or, plus de la moitié des personnes accidentées travaillant pour une entreprise ayant son siège dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. sont également domiciliées dans ce même canton. 35 % habitent dans la région Suisse Orientale. Les personnes restantes résident dans d’autres régions. Parmi les accidentés travaillant pour des entreprises du canton, 1.1 % sont des frontaliers.

Alors que, sur une année, près de 500 accidentés n’étaient pas domiciliés dans le canton d’Appenzell Rh.-Int., 700 accidentés résidant dans ce même canton travaillaient quant à eux pour des employeurs extracantonaux.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Accidents AP selon le siège de l’entreprise et lieu de l’acci

Où se passent les accidents des entreprises d’ici?
Où est le siège de l’entreprise dont les accidents se passent ici?

Tableau 4: Canton du siège de l’entreprise et lieu de l’accident AP		Siège de l’entreprise à AI		Lieu de l’accident AP à AI	
Lieu de l’accident AP	Canton d’Appenzell Rh.-Int.	200	57.9%		
	autres cantons de la Suisse Orientale	100	26.2%		
	autres régions de la Suisse	100	14.9%		
	à l’étranger	0	0.9%		
Siège de l’entreprise	Canton d’Appenzell Rh.-Int.			200	71.1%
	autres cantons de la région Suisse Orientale			100	20.7%
	autres régions de la Suisse			0	8.2%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Les travailleurs occupés par une entreprise d’un canton peuvent avoir leur lieu de travail ou d’affectation dans un autre canton. L’endroit où un accident professionnel survient fournit des indications sur le lieu d’affectation effectif de la victime.

Parmi les accidents professionnels enregistrés par des entreprises du canton, 57.9 % sont survenus dans le canton d’Appenzell Rh.-Int., et 26 % dans le reste de la région Suisse Orientale. Les accidents restants se sont produits dans d’autres régions, et 0.9 % à l’étranger.

Alors que dans les années 2020-2024 quelque 200 accidents professionnels d’entreprises ayant pour siège le canton d’Appenzell Rh.-Int. se sont produits hors du canton, près de 100 accidents professionnels de personnes occupées par des employeurs extracantonaux sont survenus dans le canton d’Appenzell Rh.-Int..

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Accidents ANP selon le lieu de l’accident et le domicile

Où se passent les accidents des assurés d’ici?
Où habitent les personnes touchées par les accidents ANP qui se passent ici?

Tableau 5: Lieu d’accident ANP et domicile		Domicile à AI		Lieu de l’accident ANP à AI	
Lieu de l’accident ANP	Canton d’Appenzell Rh.-Int.	500	55.9%		
	autres cantons de la Suisse Orientale	300	29.8%		
	autres régions de la Suisse	100	6.9%		
	à l’étranger	100	7.3%		
Domicile	Canton d’Appenzell Rh.-Int.			500	45.1%
	autres cantons de la Suisse Orientale			400	40.4%
	autres régions de la Suisse			200	14.1%
	à l’étranger			0	0.4%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

D’autres relations apparaissent en comparant le lieu où l’accident non professionnel se produit et le lieu de domicile de la personne accidentée. De précieuses informations peuvent en être déduites quant au lieu où les loisirs sont pratiqués.

Quelques 56 % des accidents durant les loisirs d’assurés domiciliés dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. se produisent dans les limites du canton, et 30 % dans le reste de la région Suisse Orientale, et 7 % se sont produits dans d’autres régions, et même 7 % à l’étranger.

Alors que, sur une année, près de 400 accidents non professionnels impliquant des personnes domiciliées dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. se sont produits hors du canton, 600 accidents durant les loisirs touchant des personnes assurées d'autres cantons sont survenus dans le canton d’Appenzell Rh.-Int..

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Accidents durant les loisirs selon l’activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 6: Activité durant les loisirs selon le domicile		Domicile			
		Canton d’Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents durant les loisirs	100%	100%	100%	100%
	Automutilation (suicide) et divers	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
	Bagarre, agression, dispute, action criminelle	0.9%	1.2%	1.2%	1.2%
	Fêtes populaires, rassemblements	0.5%	0.8%	0.7%	0.6%
	Occupation annexe	9.1%	8.0%	6.8%	7.0%
	Sport et jeux	42.9%	35.7%	34.8%	34.5%
	Séjour dans des maisons	25.5%	28.0%	28.8%	28.8%
	Séjour en plein air dans un espace public	16.5%	20.4%	21.3%	21.5%
	Trajet de travail	0.0%	2.8%	3.4%	3.6%
	autres et inconnues	4.6%	3.0%	2.9%	2.9%
Nombre total annuelle des cas		0.9 mille	76 mille	537 mille	566 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Les accidents de sport représentent 34.8 % des accidents durant les loisirs ayant eu lieu en Suisse au cours des dernières années.

Si l’on considère les accidents non professionels survenant dans le canton d’Appenzell Rh.-Int., la part des accidents de sport est de 43 % et donc un peu plus grande que la moyenne nationale.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Accidents de sport selon l’activité et le domicile

Tableau 7: Accidents de sport selon l’activité et le domicile (uniquement les accidents AANP et AAC)		Domicile			
		Canton d’Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents de sport	100%	100%	100%	100%
	41 Gymnastique, courir	13.8%	9.9%	11.4%	11.4%
	... 411 Gymnastique au sol et aux agrès	3.2%	1.6%	1.0%	1.0%
	... 415 Jogging, courir, footing	5.3%	4.1%	5.7%	5.7%
	42 Sport de montagne	8.5%	6.4%	6.8%	6.8%
	... 421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	6.4%	4.7%	4.7%	4.7%
	43 Sport d'hiver	17.1%	25.4%	24.6%	24.4%
	... 431 Ski (alpin)	15.0%	13.4%	14.5%	14.4%
	... 433 Ski de randonnée	2.1%	0.5%	0.5%	0.5%
	44 Sport aquatique	7.4%	6.4%	6.8%	6.7%
	45 Sport de combat	2.1%	2.3%	2.5%	2.5%
	... 451 Lutte suisse (à la culotte), lutte	2.1%	0.4%	0.4%	0.4%
	46 Jeux de balle	29.8%	32.4%	32.6%	32.6%
	... 461 Football	14.9%	19.8%	20.4%	20.4%
	... 466 Handball	3.2%	1.4%	1.1%	1.1%
	47 Jeux de lancer et de boules	2.1%	0.5%	0.7%	0.7%
	... 471 Quilles, boules, pétanque, bowling, boule	1.1%	0.1%	0.2%	0.1%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraîn.	0.0%	1.4%	1.2%	1.3%
	49 Autres types de sports et de jeux	19.1%	15.2%	13.5%	13.5%
	... 498 VTT	11.7%	7.4%	5.7%	5.8%
Nombre total annuelle des cas		0 mille	27 mille	187 mille	195 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis - Moyenne des années 2020-2024

La part des accidents de «431 Ski (alpin)» (15.0 % des accidents de sport) est relativement importante parmi les habitants du canton d’Appenzell Rh.-Int. (au niveau suisse: 14.5 %), suivie de «461 Football» avec 14.9 %. La valeur correspondante pour l’ensemble de la Suisse s’élève à 20.4 % des accidents de sport.

Avec 11.7 % des accidents de sport, les accidents de «498 VTT» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton d’Appenzell Rh.-Int. (5.7 % au niveau suisse).

D’un point de vue statistique, les accidents de «451 Lutte suisse (à la culotte), lutte» sont à considérér comme un sport particulièrement typique pour les habitants du canton. Attention, avec un canton aussi petit, ce résultat est soumis à des incertitudes considerables.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Accidents de sport selon l’activité et le lieu de l’accident

Tableau 8: Accidents de sport selon l’activité et le lieu de l’accident (uniquement les accidents AANP et AAC)		Lieu de l’accident			
		Canton d’Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents de sport	100%	100%	100%	100%
	41 Gymnastique, courir	8.3%	7.8%	11.9%	11.4%
	42 Sport de montagne	43.2%	7.1%	6.7%	6.8%
	... 421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	40.9%	5.8%	4.5%	4.7%
	... 422 Randonnées en montagne avec varappe	2.3%	1.2%	1.6%	1.6%
	43 Sport d'hiver	11.3%	41.1%	24.5%	24.4%
	... 434 Luge, bob, skeleton	5.3%	3.6%	1.8%	1.7%
	44 Sport aquatique	0.0%	3.3%	4.6%	6.7%
	45 Sport de combat	1.5%	1.7%	2.7%	2.5%
	... 451 Lutte suisse (à la culotte), lutte	1.5%	0.3%	0.4%	0.4%
	46 Jeux de balle	18.9%	24.1%	34.6%	32.6%
	... 461 Football	9.8%	14.7%	21.7%	20.4%
	47 Jeux de lancer et de boules	0.0%	0.3%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraîn.	0.0%	0.9%	0.9%	1.3%
	49 Autres types de sports et de jeux	16.8%	13.7%	13.4%	13.5%
	... 490 Parapente	5.4%	0.3%	0.4%	0.4%
	... 498 VTT	7.6%	7.6%	5.5%	5.8%
Nombre total annuelle des cas		1 mille	35 mille	172 mille	195 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis - Moyenne des années 2020-2024

Le déroulement de l’accident survenant dans un canton est, comme on a vu au tableau 7, aussi influencé par les accidents «importés» (des personnes domicilées hors du canton). Avec 40.9 % des accidents de sport, le «421 Excursions (sans varappe) sur sentiers' est le sport le plus représenté, suivi par le «461 Football» avec 9.8 % (contre 4.5 % voir 21.7 % au niveau suisse).

Avec 5.4 % des accidents de sport, les accidents de «490 Parapente» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton d’Appenzell Rh.-Int. (0.4 % au niveau suisse).

D’un point de vue statistique, les accidents de «434 Luge, bob, skeleton» sont à considérér comme un sport particulièrement typique pour les accidents dans le canton. Attention, avec un canton plutôt petit, ce résultat est soumis à des incertitudes.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Int.

Gravité des accidents

Tableau 9: Gravité des accidents		Lieu de l’accident		
		Canton d’Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	Total Suisse
Part des accidents (en %)	Tous les accidents	100%	100%	100%
	dont avec un minimum de 3 jours d’incapacité de travail	35.4%	40.6%	40.6%
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d’incapacité)	4.1%	4.2%	4.8%
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d’incapacité)	0.3%	0.5%	0.6%
Nombre total des cas (par année)	Tous les accidents	1.3 mille	106 mille	807 mille
	dont avec un minimum de 3 jours d’incapacité de travail	0.4 mille	43.1 mille	327.9 mille
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d’incapacité)	0.1 mille	4.4 mille	38.4 mille
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d’incapacité)	0.0 mille	0.5 mille	5.0 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2023 avec état 2024

Pour les employés des entreprises ayant leur siège dans le canton d’Appenzell Rh.-Int. environ 4.1% sont considérés comme graves (avec un minimum de 90 jours d’incapacité de travail).

A la moyenne, les accidents du canton sont d'une gravité similaire du niveau suisse, ou 4.8% de tous les accidents sont dans cette catégorie.

La catégorie des accidents très graves indique les cas avec un minimum de 360 jours d’incapacité de travail. Le canton étant très petit et le nombre de cas très faible, on ne peut pas ressortir des résultats significatifs concernant la part des cas graves et très graves pour ce canton.